



Mobilité recherche 2026

Mobilité de recherche à la Maison française d'Oxford Dossier de candidature

Enseignants-chercheurs et chercheurs

Pour toute précision, consulter le texte de la Convention de partenariat entre Sciences Po Lyon et la Maison Française d'Oxford signée pour la période 1^e sept. 2024 – 31 août 2028.

La Convention précise que des enseignants-chercheurs titulaires de Sciences Po Lyon issus du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, quels que soient leur laboratoire de rattachement, peuvent candidater sur ce programme, de même que les chercheurs rattachés au CNRS et membres de l'une des deux UMR dont Sciences Po Lyon est cotutelle (Triangle UMR 5206 et IAO UMR 5062) (articles 2.2 et 2.3).

La mobilité des enseignants-chercheurs et des chercheurs concerne des séjours de 6 semaines, calés sur la période début mai / fin juillet.

L'engagement financier de Sciences Po Lyon concerne l'aller-retour du centre de Lyon à la Maison française d'Oxford, pour le début et la fin de la mobilité, ainsi que le logement dans les conditions fournies par la Maison française d'Oxford. Il n'est pas prévu de per diem. Les allers-retours intermédiaires éventuels ne sauraient être pris en charge par l'établissement. Les frais afférents à des déplacements sur le sol britannique peuvent être pris en charge à condition qu'ils soient justifiés par le projet de recherche et qu'ils soient compatibles avec une enveloppe totale maximale de frais de déplacement, incluant la mobilité Lyon / Oxford, de 350 euros.

La Commission scientifique évalue les candidatures en fonction de leur pertinence (cf critères ci-dessous) mais également au regard de la compatibilité des périodes demandées par les candidats et candidates. Elle informe la direction de la MFO des candidatures déposées et reçoit un avis de sa part. Elle prend cet avis en considération dans le cadre de sa délibération souveraine. Elle se réserve la possibilité de proposer une période différente de celle demandée, selon les contraintes qui pourraient apparaître dans le traitement des dossiers.

Dépôt des candidatures :

à transmettre à cs@sciencespo-lyon.fr

d'ici au lundi 13 janvier 2026 au plus tard

Le dossier de candidature contient deux documents : un curriculum vitae et une présentation du projet de recherche justifiant la mobilité demandée (cf ci-dessous).

1. Curriculum vitae

Joindre un CV de deux pages au maximum, incluant notamment les informations suivantes :

- Qualité (M/Mme)
- NOM, prénom
- Nationalité
- Date de naissance
- Adresse postale personnelle
- Adresse électronique professionnelle
- Adresse électronique personnelle
- Discipline de rattachement auprès du CNU (enseignants-chercheurs) ou du CNRS (chercheurs)
- Statut (MCF / PR / CR / DR)
- Laboratoire de rattachement
- Domaines de recherche (5 mots-clés maximum)
- Principales publications des cinq dernières années

2. Projet de recherche associé à la mobilité

Joindre un document de deux pages maximum (police times new roman 12 ou équivalente sans interligne) sur le projet de recherche associé au séjour, et contenant :

- Titre du projet
- Axe de recherche du projet
- Résumé du projet
- Période demandée (6 semaines : soit de début avril à la mi-mai 2026, soit de la mi-mai à la fin juin 2026)
- Compatibilité du séjour avec les engagements de service d'enseignement du ou de la candidate¹
- Le cas échéant, le *college* de l'Université d'Oxford avec lequel des collaborations sont recherchées (voir www.mfo.cnrs.fr/ et <http://www.ox.ac.uk/>)
- Le projet développé sous forme de lettre de motivation
- Les réalisations attendues (publication, coopération scientifique, organisation d'événement scientifique...)

¹ Il est rappelé que, conformément au référentiel de service des enseignants-chercheurs, il est possible de moduler le service d'enseignement annuel sur trois ans.